



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

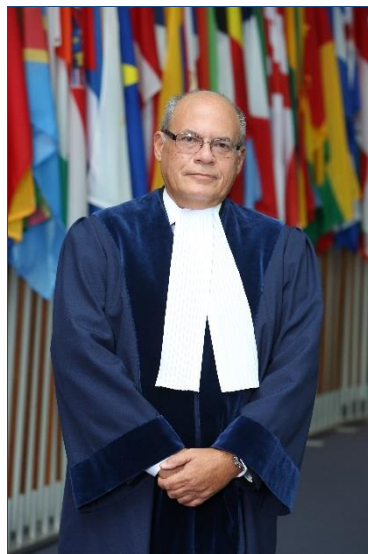
Communiqué de presse

PRESTATION DE SERMENT DU JUGE CACHAPUZ DE MEDEIROS

M. Antonio Cachapuz de Medeiros (Brésil) a prêté serment en tant que membre du Tribunal lors d'une cérémonie publique tenue ce matin.

Le juge Cachapuz de Medeiros avait été élu à la reprise de la vingt-cinquième Réunion des Etats Parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, tenue à New York le 15 janvier 2016, pour pourvoir le siège laissé vacant par la démission du juge Vicente Marotta Rangel (Brésil). Conformément à l'article 6 du Statut du Tribunal, M. Cachapuz de Medeiros achèvera le mandat de neuf ans de son prédécesseur, qui prendra fin le 30 septembre 2017.

Tout nouveau juge doit, avant d'entrer en fonctions, prendre l'engagement solennel d'exercer ses attributions en pleine impartialité et en toute conscience. Le juge Cachapuz de Medeiros a fait cette déclaration aujourd'hui devant les membres du Tribunal.



Le curriculum vitae du juge Cachapuz de Medeiros et une webdiffusion de la cérémonie peuvent être consultés sur le site Internet du Tribunal.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg, (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : press@itlos.org.